

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil.
(La séance est levée à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, la motion dont nous sommes saisis actuellement précise que, pour protéger et préserver notre environnement, des normes nationales de la qualité de l'environnement doivent être immédiatement établies pour l'air, l'eau et le sol. Je crois que c'est un objectif d'envergure que nous devrions tous étudier attentivement en nous rendant compte que la plupart des gens considèrent ce sujet comme une question de grand intérêt et de grande préoccupation. J'aurais aimé voir le mot «amélioration» dans la motion parce que je ne crois pas qu'on puisse changer du jour au lendemain un état de choses qui existe depuis 200 ou 300 ans. Je crois que c'est trop demander.

Toutefois, je crois que nous devrions viser l'amélioration. C'est pourquoi j'aurais aimé voir le mot «amélioration» dans la motion, ce qui reconnaîtrait pleinement qu'on ne peut y arriver que par l'entremise des gens en autorité comme les représentants du gouvernement fédéral et des diverses provinces et municipalités ainsi que des citoyens en général qui sont grandement soucieux d'améliorer la situation.

J'estime que pour enrayer la pollution de l'air, de l'eau et du sol, il faut que le contrôle et la réglementation soient beaucoup plus stricts qu'ils ne le sont actuellement. Peut-être le gouvernement fédéral devrait-il en être chargé, mais je crois personnellement qu'on pourrait arriver à de meilleurs résultats et cerner la situation de plus près en attribuant ce contrôle aux provinces et municipalités. Quand c'est le gouvernement fédéral qui assume les responsabilités, les gens doivent se rendre à Ottawa pour exposer leurs griefs et je crains que, dans le processus, l'efficacité y perde beaucoup. Il me semble qu'il serait préférable, si la chose est possible, d'exercer ce contrôle au niveau des municipalités qui sont beaucoup plus près du problème.

La motion précise que des prêts doivent être mis à la disposition des municipalités et de certaines industries pour éviter tout retard ultérieur dans la construction d'usines de traitement des eaux usées, et cela me semble un objectif louable. On peut donc dire que l'essentiel de la motion est des plus logiques et que nous ne devrions pas hésiter à en appuyer le principe.

Tout en approuvant l'idée de faire diligence pour atteindre les objectifs exposés dans la motion, les députés ne doivent pas oublier que les modes d'action ne suffisent pas, qu'il faut se rendre compte des situations actuelles et des nombreux services qui en découlent. Cela nous amène à la question des emplois. Il ne s'agit pas de dire que nous allons supprimer telle ou telle chose du jour au lendemain, quand le gagne-pain de tant de gens en dépend. On peut supposer raisonnablement, selon moi, qu'il y a un moyen d'améliorer la situation. Il y aurait lieu, je pense, d'améliorer certaines choses qui existent depuis des années. Nous devons nous convaincre que la situation s'améliore sous tous rapports au lieu d'empirer.

Lorsqu'il s'agit d'améliorer l'environnement, nous devons envisager d'abord l'objectif à court terme puis

l'objectif à long terme. Le premier a trait aux situations critiques qui doivent être prises en main par une autorité compétente. Quant au second, c'est à son sujet qu'un gouvernement—à quelque palier que ce soit—annonce les politiques qu'il entend adopter d'année en année pour améliorer la situation. Toutes ces considérations doivent donc entrer en jeu pour trouver à ce problème une solution à court terme et à long terme.

• (2010)

Je me souviens très bien de la situation dans ma province, le Nouveau-Brunswick, et de la qualité générale de ses ressources en eau durant la période où mon parti était au pouvoir. A l'époque, je ressentais une assez grande satisfaction et, en vérité, une fierté raisonnable du fait que nous ayons adopté quelques lois à cet égard. Nous étions, je pense, un peu en avance sur notre temps, monsieur l'Orateur, car cela se passait au milieu des années 50.

L'hon. M. Pepin: C'était un bon gouvernement conservateur!

M. Flemming: Justement. Je sais que le ministre, avec son intelligence et ses connaissances, reconnaît rapidement quelque chose qui a du mérite. Nous avons adopté certaines lois et nous avons consenti à participer à ces améliorations dont je parle. Nous avons consenti à aider financièrement les municipalités qui s'occuperaient de faire installer des usines de traitement des eaux usées et autres aménagements de ce genre. Nous avons aussi créé ce que nous avons appelé une Administration des ressources en eau dans cette province. Elle avait pour fonction d'étudier la situation et de recommander des mesures concrètes pour l'améliorer.

Nous avons, je crois, obtenu de bons résultats grâce à cette mesure. En fait, elle est encore en vigueur. La rivière Saint-Jean est un exemple typique. Elle est longue. Elle se trouve en partie dans l'État du Maine, devient rivière internationale entre le Maine et le Nouveau-Brunswick puis, entrant dans le Nouveau-Brunswick, devient une rivière de cette province. La mesure concernait trois Administrations avec tous les problèmes divers ainsi créés du point de vue de la compétence. Les villages et les villes sont nombreux le long de la rivière Saint-Jean. D'une façon générale, tous ont des aménagements d'égouts. Il faut se rappeler qu'un de ses affluents prend naissance dans l'État du Maine, et est bordé aussi de villages et de villes.

Comme le sait mon honorable ami de Madawaska-Victoria (M. Corbin), il y a des usines dans sa ville. Il y en a même une, importante, qui s'est rendue coupable d'une forme de pollution de la rivière. La chose a été arrangée maintenant, mais elle a constitué longtemps un problème. Je le répète, il y a eu amélioration. C'est pourquoi j'en parle, car je crois qu'on devrait généraliser un peu ce genre d'approche à l'échelle nationale.

Je passe maintenant à la question de la baie de Fundy, située au sud du Nouveau-Brunswick et à l'ouest du golfe du Saint-Laurent. Ici, il s'agit de navigation. Nous nous préoccupons actuellement de la menace des déversements causés par des navires. Nous avons eu la tragédie de l'Arrow et celle de la baie de Chédabouctou. Même si nous sommes tous fiers du bill C-2, qui prévoit certaines peines et un règlement, il me semble qu'on aurait dû accorder un peu plus d'attention aux taxes imposées aux navires qui, par la nature même de leur état et de leur âge, constituent un danger plus grand pour la navigation, et comme source de déversements, que les navires plus récents.